



Accompagner la sûreté à l'école

ENTRETIEN AVEC **JOSÉ-CARLOS COUTINHO**, MEMBRE DE L'ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS, FÉVRIER 2021.

Jingle : « Les enjeux de santé », « La responsabilité juridique », « L'attention à la vulnérabilité », trois séries de podcasts disponibles en ligne, dans le dossier « La prévention des risques : comprendre et éduquer », produits par Réseau Canopé, en partenariat avec GMF.

Aujourd'hui, dans la série « La responsabilité juridique », nous allons entendre le témoignage de **José-Carlos Coutinho**, membre de l'équipe mobile de sécurité de l'académie de Poitiers. Il nous parle de son action au quotidien pour accompagner les équipes éducatives vers un climat scolaire apaisé.

José-Carlos Coutinho | Les équipes mobiles de sécurité ont été créées en 2009, dans le cadre du plan de sécurisation des établissements scolaires. L'objectif initial était de s'adapter aux nouvelles formes de violence et de menace dans les établissements scolaires, et cette politique s'est accompagnée à la fois du renforcement du plan de formation des personnels de direction à l'exercice de l'autorité, en cas de situation de crise, mais également de la création des équipes mobiles de sécurité. Ces équipes mobiles de sécurité sont présentes sur chaque département. En tout cas, ça a été le choix de notre académie, celui de placer des équipes mobiles au plus près des établissements pour pouvoir conseiller les chefs d'établissement et directeurs d'école. Pour identifier clairement notre champ d'action, il est important, effectivement, de faire la différence entre ce qui relève de la sécurité dans les établissements scolaires et de la sûreté. La sécurité concerne l'ensemble des risques dont la cause est accidentelle, et donc involontaire, que ce soient des accidents, catastrophes naturelles, incendies, accidents industriels, et dont la prise en compte au sein des structures scolaires est davantage liée à la construction des documents uniques d'évaluation des risques ou de registre santé et sécurité au travail. Tandis que la sûreté, c'est davantage, effectivement, lié à des actes malveillants et, par définition, volontaires envers les personnels, les biens et les structures.

C'est là toute la place des EMS dans l'accompagnement à la sécurisation des établissements scolaires, notamment dans l'élaboration des diagnostics de sécurité. Nous accompagnons les chefs d'établissement dans l'étude, dans l'analyse des vulnérabilités de leur structure, mais également dans la mise en place, depuis 2016, maintenant, des PPMS, des plans particuliers de mise en sûreté, liés notamment au risque attentat-intrusion.

Les équipes mobiles de sécurité académiques sont placées sous l'autorité directe de M^{me} la rectrice. Elles sont composées à la fois de personnels issus de l'Éducation nationale, que ce soient des chefs d'établissement, des CPE, parfois même des enseignants, mais aussi de



personnels issus du ministère de l'Intérieur. Et chez nous, ça a été, effectivement, porté sur d'anciens policiers, d'anciens gendarmes à la retraite. Il y a déjà une complémentarité dans notre structure, effectivement, dans la composition de notre structure, mais également dans les échanges que nous avons avec les forces de sécurité intérieure. Chacun apporte à l'autre, en tout cas dans sa formation, dans son parcours professionnel, des compétences qu'il met à profit dans la sécurisation des établissements scolaires.

Nos actions de prévention sont davantage en direction des élèves dans le second degré, que ce soit en groupe-classe, où là, nous effectuons, effectivement, des actions de sensibilisation, que ce soit sur les nouvelles technologies, le harcèlement, le cyberharcèlement, les violences, ou parfois, également, de manière plus individuelle, en termes de remédiation, de médiation, d'accompagnement des équipes éducatives, confrontées à des actes posés, relativement compliqués, et dont l'organisation naturelle dans l'établissement n'arrive plus à faire front. Et nous arrivons en accompagnement, en appui de ces structures-là.

Les sollicitations que nous avons dans le premier degré se concentrent davantage sur l'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés, très souvent liées à l'exercice de l'autorité parentale. Si notre action se résume souvent à des conseils, notre présence en appui aux personnels de l'Éducation nationale est souvent très rassurante pour ces enseignants, qui sont confrontés à des situations, parfois, de tension extrême.

Les équipes mobiles de sécurité ont apporté une expertise, effectivement, dans la formation des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale à la gestion de crises. Et c'est un travail partenarial, effectivement, entre l'Éducation nationale et la gendarmerie nationale, qui a mis à profit cette expertise pour aider les personnels de l'Éducation nationale à faire face à des situations de crise.

Je parle notamment d'une expérience que nous avons connue dans notre académie, c'est-à-dire l'accident de bus qui, en 2016, vous vous rappelez peut-être, a impacté des structures scolaires et a nécessité l'appui de personnels venant aider la structure impactée. Et l'équipe mobile de sécurité, par son expertise et les différents parcours professionnels qui composent cette équipe-là, a permis d'accompagner l'établissement pour surmonter cet événement tragique. C'est ce qui était important dans cette crise-là. La structure a tenté de se préparer. Les personnels sont censés avoir été formés. On n'est jamais formé à faire face à une telle situation. Et, pour le coup, le fait que des personnes extérieures viennent en appui, viennent en conseil, viennent nous accompagner pour faire face à cette situation a été, je l'espère, en tout cas, bénéfique.

Découvrez, sur cette même thématique, le témoignage de **Sophie Brunet**, directrice d'école.
Et retrouvez tous les podcasts dans le dossier « La prévention des risques : comprendre et éduquer »,
sur reseau-canope.fr.
Une production Réseau Canopé, 2021.
